

Débat d' orientations budgétaires 2016

I Exécution des décisions des instances de l'Etablissement sur les principes d'utilisation des crédits de report

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2016 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical. Parallèlement, une attention particulière continuera à être portée à l'intégration des observations définitives de la Chambre régionale des comptes (Rapport de septembre 2013).

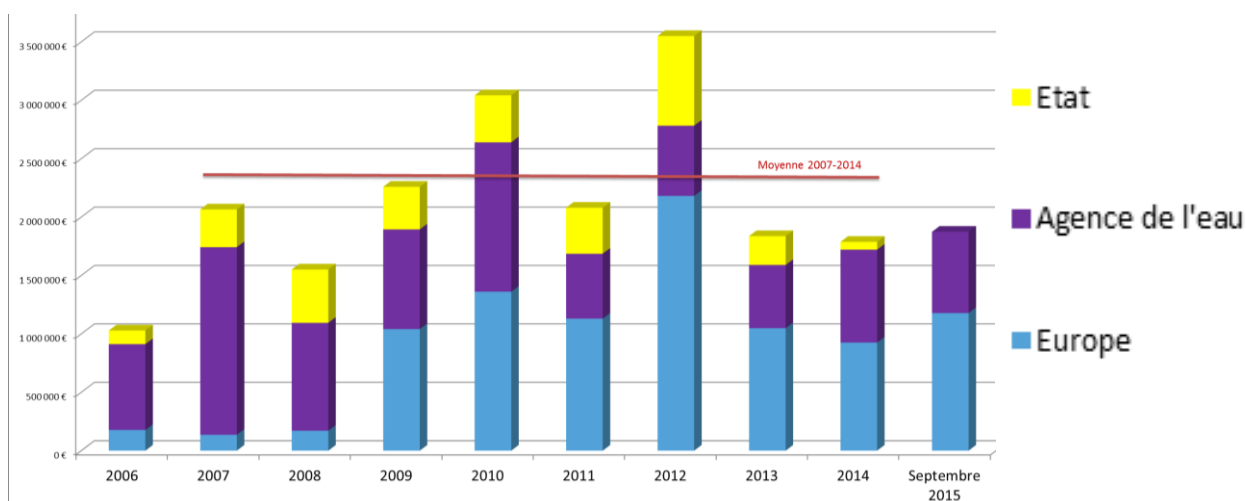
Les quatre principaux objectifs poursuivis sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- d'inscrire les interventions de l'Etablissement en lien étroit avec la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 ;
- d'adapter le fonctionnement de l'Etablissement aux modalités d'action découlant de la nouvelle organisation territoriale (à commencer par celles en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI) ;
- et enfin de ne pas devoir procéder en 2016 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien d'étiage, du fait de la réduction de certains cofinancements, voire du désengagement de certains partenaires.

II Principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres ;
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.



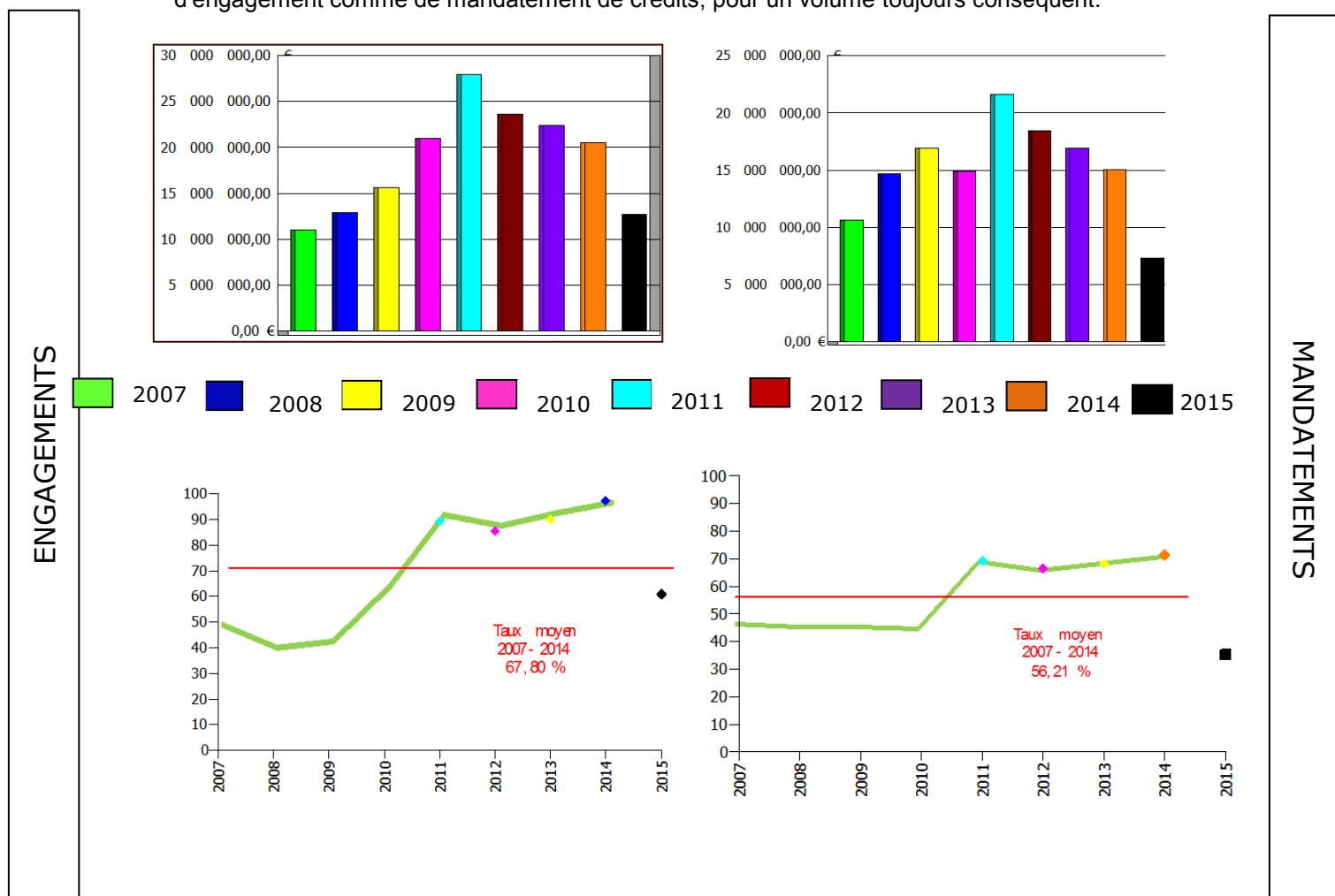
A cet égard, il a été relevé par plusieurs collectivités membres la capacité de l'Etablissement à « mobiliser des cofinancements de l'Europe et de l'Agence de l'eau qui ont permis de maintenir un volume d'interventions important et d'assumer la maîtrise d'ouvrages d'opérations structurantes à l'échelle du bassin sans augmenter le montant des contributions statutaires des membres ».

Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2016 ;
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2015, d'un budget 2016 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés ;
- complété par le vote en 2016 du compte administratif 2015 et du budget supplémentaire 2016, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - rattachement des charges et produits à l'exercice 2015 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
 - constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

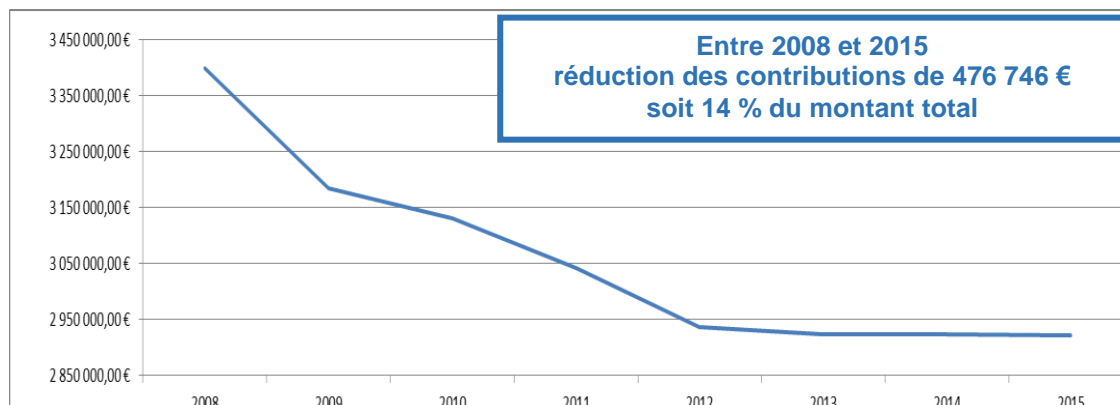
Il est rappelé que cela fait maintenant neuf ans que l'Etablissement fixe la contribution de ses membres dès le dernier trimestre de l'année N-1 et ne procède pas à quelque appel complémentaire que ce soit durant l'année N. Ceci, malgré les obligations de compenser des désengagements financiers de certains partenaires – voire même, plus récemment, de certains de ses membres (diminution de montants de subventions pour des opérations en cours).

Dans ce contexte, on mesurera les résultats des efforts déployés depuis 2009 en termes d'engagement comme de mandatement de crédits, pour un volume toujours conséquent.



Encadrement du chiffrage des ressources pour 2016

Il s'agit de construire un projet de budget 2016 **sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la huitième année consécutive.**

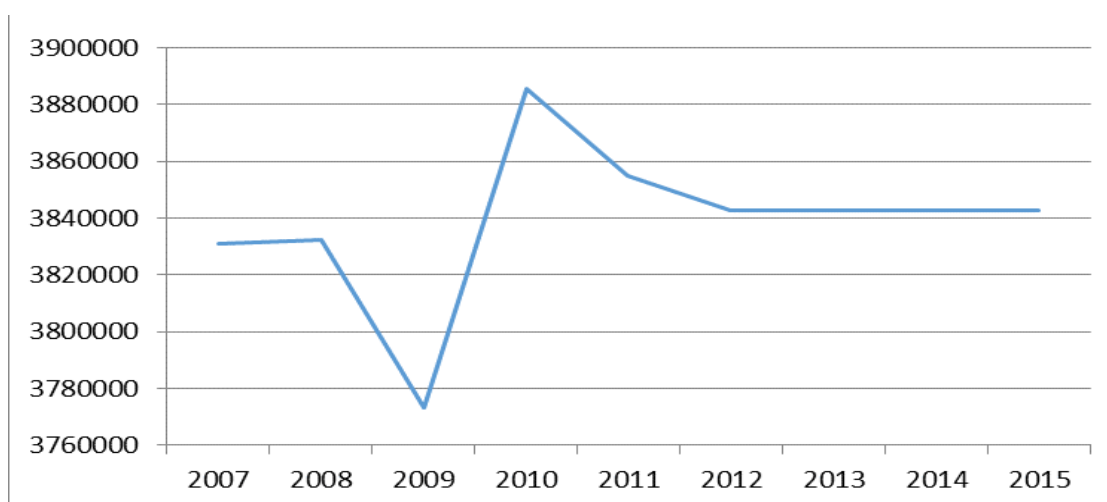


Evolution du montant total des contributions 2008-2015

Plus précisément, **en adéquation avec les recherches d'économies engagées par les collectivités membres** (Cf. Courriers des Départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de Maine et Loire produits en annexe à la présente note), il est envisagé une structure et un volume d'interventions ouvrant la voie à une **baisse pour 2016 du montant total des contributions tendant vers 5%**. En conséquence, il est proposé de définir comme objectif un **niveau global de contributions à hauteur de 2,78 M€.**

Le **montant total de subventions** sera quant à lui **fonction de la validation des interventions par les collectivités.**

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de rester au **niveau constant** depuis 2012, à savoir 3,84 M€ – voire même de s'inscrire en baisse, dans la mesure du possible. Il est à noter que l'évolution depuis 2007 du montant de la redevance s'inscrit entre un minimum de 3 773 200 € (2009) et un maximum de 3 885 500 € (2010), soit un écart de seulement 112 300 €, représentant moins de 3% de variation. Le montant moyen sur 9 ans s'élève quant à lui à 3 838 734,33 €.



Evolution du montant de la redevance 2007-2015

Il est à noter que, à ce stade, les propositions de construction du budget 2016 n'intègrent pas l'hypothèse d'une prise en charge par l'Etablissement de nouvelles missions par rapport à celles dans lesquelles s'inscrivent ses **interventions ciblées** depuis 2007 :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest
- Prévention et réduction du risque inondation
- Aménagement et gestion des eaux
- Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+ valorisation du patrimoine)

III Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2016 est de réduire les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau inférieur à celui des trois dernières années (2013-2015), rapporté au volume d'activité et absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement vieillesse technicité) et le recours à des renforts occasionnels en rapport avec le lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Dans cet ordre de considérations, il est signalé que la montée en charge de l'Etablissement s'est accompagnée d'un effort constant de maîtrise des coûts salariaux. C'est ainsi par exemple que, alors qu'il ne portait aucun SAGE en 2004, l'Etablissement en porte aujourd'hui 8, mais avec 8 animateurs seulement (alors même que l'importance des SAGE concernés aurait pu justifier sans difficulté le recours à deux animateurs pour chaque procédure). D'où, d'ailleurs, à la simple lecture des décisions d'aide de l'Agence de l'eau pour les années 2013, 2014 et 2015 (accessibles en ligne), la mise en évidence des coûts d'intervention particulièrement maîtrisés par l'Etablissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.



Direction de l'économie, de l'environnement,
de l'accueil et de l'agriculture

Service environnement

Affaire suivie par Rodolphe RIDEAU

☎ 04.70.34.14.26

Réf. RR

A Moulins
Le 5 août 2015

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET
Président de l'Etablissement Public Loire
2 quai du FORT ALLEAUME
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Objet : Participation financière du Département à l'Etablissement Public Loire.

Monsieur le Président,

A l'instar de nombreux Départements, le Conseil Départemental de l'Allier connaît depuis quelques années des difficultés budgétaires liées à l'augmentation importante des dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité (AIS) non compensées et à la baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat.

Considérant l'intérêt que revêt votre Etablissement et reconnaissant son rôle majeur assis sur les principes de solidarité et la subsidiarité de bassin, le Département a cependant toujours respecté ses engagements financiers au travers de ses contributions directes à votre Etablissement et s'est impliqué de manière volontariste dans certaines de vos démarches d'envergure en participant notamment à l'animation des SAGE, la réalisation de l'étude 3P Allier ou la démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques.

Aussi, j'ai pu mesurer, ces dernières années, votre attachement à mobiliser des cofinancements de l'Europe (FEDER) et de l'Agence de l'eau qui ont permis de maintenir un volume d'interventions important et d'assumer la maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes à l'échelle du bassin sans augmenter le montant des contributions statutaires des membres de l'Etablissement.

Néanmoins, devant les perspectives budgétaires critiques liées aux ponctions de l'Etat sur la dotation globale de fonctionnement au Département (5,3 M€/an en 2016 et 2017) ainsi qu'à la forte hausse des dépenses d'AIS, notre collectivité n'aura pas d'autres choix que de réduire significativement ses charges de fonctionnement et d'engager des processus de rationalisation et de mutualisation afin de maintenir un budget en équilibre en n'obérant pas davantage son épargne brute, en contenant le recours à l'emprunt et en préservant notre soutien aux populations fragiles et démunies.

A titre indicatif, ce contexte nous conduit à rechercher un plan d'économies sur le budget de fonctionnement de plus de 10 M€ par rapport au budget 2015.

C'est pourquoi, devant un tel enjeu, l'ensemble des politiques publiques de notre collectivité va être impacté. Le Département sera dans l'obligation de prioriser encore plus, de réinterroger ses dispositifs d'intervention et les moyens correspondants au regard notamment de ses compétences obligatoires dans le cadre de la réforme territoriale.

C'est ainsi qu'un effort majeur est demandé à nos services mais également à nos partenaires institutionnels pour les prochains exercices afin de rechercher de nouveaux financements, d'innover mais également de diminuer les budgets structurels et de fait de réduire le niveau des contributions ou des soutiens du Département.

Je souhaiterais par conséquent connaître la position de votre Etablissement face à ce contexte et notamment les mesures que vous envisagez de prendre dans les années à venir afin de réduire significativement la contribution financière de notre collectivité.

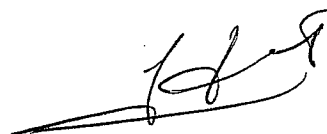
J'ai demandé à mes services de se tenir à votre disposition afin d'étudier conjointement l'ensemble des solutions envisageables qui permettrait d'atteindre cet objectif qui ne remet, à ce jour, absolument pas en cause notre attachement à l'Etablissement Public Loire et à ses missions.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement
Le Président du Conseil Départemental,

RECEPTION LE :	17 AOUT 2015		
EXPEDITEUR :			
NUMERO :	2264		
	Attribution	Copies	
PRES			
CAB			
DGS	X		X
DAF			
DEPR			
DDGT			
COM			
	Agenda	Signaté	X



Gérard DÉRIOT
Sénateur de l'Allier

Copie pour information : MM. CHITO et RIBOULET

Copie pour information : MM. les Présidents des Conseils Départementaux du Cher, de la Creuse, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de la Saône-et-Loire



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

**Direction Générale
de l'Aménagement
et du Développement**

**Direction de l'Ingénierie
de l'Environnement**

Affaire suivie par Gilles ACHARD
Service Milieux Naturels
☎ : 04.73.42.21.78
✉ : gilles.achardl@cg63.fr

Clermont-Ferrand, le 21 SEP. 2015

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
MONSIEUR JEAN-PIERRE LE SCORNET
PRÉSIDENT
2 QUAI FORT ALLEAUME
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Objet : Participation financière du Département au budget de l'Etablissement Public Loire.

Monsieur le Président,

A l'instar de nombreux Départements, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme doit faire face à une baisse de ses ressources financières, d'année en année, compte tenu notamment de l'augmentation des dépenses sociales et de la baisse des dotations de l'Etat.

Concernant les contributions du Département du Puy-de-Dôme au budget de l'Etablissement Public Loire, j'ai pu constater les efforts faits pour maîtriser la hausse de nos participations, en faisant appel au maximum aux financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi qu'aux cofinancements européens (FEDER). Ceci a permis de maintenir un volume d'interventions important et d'assumer la maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes à l'échelle du bassin (étude 3P, démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques, animation des SAGE et des Contrats Territoriaux...).

Toutefois, devant les perspectives budgétaires critiques des années à venir, notre collectivité n'aura pas d'autres choix que de réduire ses charges de fonctionnement.

A titre indicatif, ce contexte nous conduit à rechercher un plan d'économies sur les budgets 2016 et 2017 de plus de 15 millions d'euros par rapport à 2015.

Devant un tel enjeu, les politiques publiques de notre collectivité seront forcément impactées et le Département sera dans l'obligation de prioriser encore plus ses dispositifs d'intervention, voire de supprimer certaines actions au regard notamment de ses compétences obligatoires.

Un effort majeur est donc demandé aux services départementaux mais également à nos partenaires institutionnels pour maintenir, voire réduire, le niveau des contributions ou des soutiens du Département.

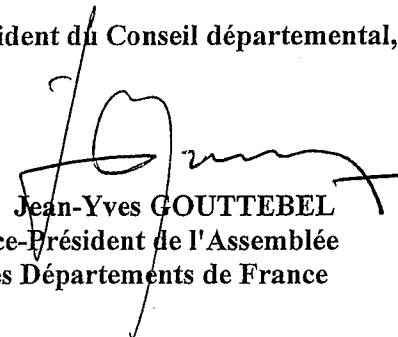
Je souhaiterais par conséquent que l'Etablissement Public Loire, face à ce contexte, puisse réduire la contribution financière de notre collectivité.

Les services du Département restent à votre disposition afin d'étudier les solutions qui permettraient d'atteindre cet objectif et d'élaborer un budget prévisionnel concernant nos participations à l'Etablissement pour les années à venir.

Croyez bien que cette demande ne remet, à ce jour, absolument pas en cause notre attachement à l'Etablissement Public Loire et à ses missions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président du Conseil départemental,


Jean-Yves GOUTTEBEL
Vice-Président de l'Assemblée
Des Départements de France

RECEPTION LE : 23 SEP. 2013			
EXPEDITEUR : 2518			
NUMERO :			
	Attribution	Copies	
PRES			X
CAB			X
DGS	X		X
DAF			X
DEPR			X
DDGT			X
COM			X
	Agenda	Signalé	X

DIRECTION GENERALE ADJOINTE TERRITOIRES

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET
Monsieur le Président
Établissement public Loire
3 av Guillemin – BP 6125
45061 ORLEANS CEDEX 2

Angers, le

LE PRESIDENT

Monsieur le Président,

Comme vous avez pu le constater, le Département de Maine-et-Loire, adhérent à l'Établissement public Loire, éprouve des difficultés à vous verser la totalité de sa contribution financière due au titre de l'exercice 2015, faute de crédits suffisants sur le programme relatif aux participations statutaires et concernant plusieurs organismes. Le différentiel entre le montant versé à ce jour et le montant dû est peu élevé, soit 2 400 €, et je vais donc engager la régularisation de ce dossier d'ici fin 2015.

Cette situation est la conséquence des difficultés budgétaires que connaît le Département depuis plusieurs années maintenant, comme la plupart des Départements, mais aussi d'autres collectivités.

Pour 2016, les perspectives, qui s'annoncent encore plus défavorables qu'en 2015, m'indiquent, d'ores et déjà, que je ne serai probablement pas en mesure d'honorer un montant de participation de même niveau que celui sollicité en 2015, et c'est sans doute une baisse de – 10 % qu'il nous faut envisager.

Depuis plusieurs années, le Département comme beaucoup d'autres collectivités, a, par nécessité conjoncturelle, engagé une démarche de réduction très significative de son budget, notamment sur le fonctionnement et sur tous ses domaines de compétence sans exception.

Dans ce contexte, la reconduction de budgets identiques d'une année sur l'autre par nos organismes partenaires, me paraît assez nettement en décalage vis-à-vis de la tendance générale.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que votre budget 2016 se trouve en adéquation avec les capacités budgétaires de vos adhérents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian GILLET

